



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3748

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à des structures ressources pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3748**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à des structures ressources pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence obligatoire relative aux enseignements artistiques, à travers le schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021 adopté par délibération du Conseil n° 2017-2435 du 15 décembre 2017.

**I - Objectifs généraux**

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques, fruit d'un travail concerté avec les communes et les établissements du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole en matière d'enseignement artistique. Il s'agit de favoriser un élargissement des publics touchés en nombre et dans leur diversité, de penser la formation artistique dans sa globalité et avec tous les publics, et de structurer l'offre sur le territoire métropolitain en accompagnant les coopérations et mutualisations.

La Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2019-3280 du 28 janvier 2019, des subventions aux syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne, et, par délibération du Conseil n° 2019-3600 du 8 juillet 2019, des subventions de fonctionnement à 71 établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

Outre ces soutiens, le schéma métropolitain intègre d'autres dispositifs de financement qui sont l'objet de la présente délibération, avec :

- le soutien à des projets : il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre d'un appel à projets, d'accompagner des coopérations de projet mises en œuvre par plusieurs établissements au sein des bassins de vie que sont les 9 Conférences territoriales des Maires (CTM) de la Métropole, notamment, dans le cadre de la proposition 20 du pacte de cohérence métropolitain, et d'impulser des actions innovantes et pérennes transformant et enrichissant l'action des structures,
- le soutien à des structures ressources qui contribuent à l'accompagnement des établissements et à la structuration des enseignements artistiques sur le territoire.

**II - Le soutien aux projets des établissements pour l'année 2019**

Le soutien à des projets, dans le cadre du schéma métropolitain, a plusieurs objectifs : accompagner l'organisation de l'offre au sein des CTM, renforcer le rôle d'animateur des territoires des établissements, contribuer à la mise en place de parcours d'éducation artistique, encourager les structures à revisiter les modèles pédagogiques, mieux prendre en compte les attentes de tous les publics, ou encore faire évoluer leur organisation pour mieux accueillir et orienter toutes les demandes.

## **1° - Le soutien à des projets collectifs d'établissements**

Des coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements du territoire de la Métropole, pour déployer des propositions communes à plusieurs établissements, et initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement.

Le territoire de référence pour les projets présentés est la CTM. Les projets retenus concernent, en fonction de leurs caractéristiques et finalités, tout ou partie des structures de la CTM concernée, et peuvent dans certains cas associer des établissements de CTM voisines.

Il peut s'agir de propositions complétant ou enrichissant les offres pédagogiques, participant de l'ouverture des établissements sur leur territoire, favorisant la mixité entre différents publics, associant d'autre(s) acteur(s) du territoire (partenaires culturels, éducatifs, sociaux), soutenant l'accueil ou la participation active à des résidences d'artistes, ou valorisant la diversité des pratiques artistiques et culturelles repérées sur un territoire.

Il est proposé de retenir 43 projets sur les 50 déposés dans le cadre d'un appel à projets par les établissements soutenus par la Métropole et leurs partenaires, pour un montant total de 60 500 € :

- écoles de musique de la CTM Centre : un temps-fort autour des cuivres et percussions et un projet mêlant élèves musiciens en situation de handicap et valides. Il est proposé d'accompagner ces 2 projets à hauteur de 1 800 €,
- écoles de musique de la CTM Portes du sud : le soutien à des orchestres inter-écoles et un évènement intercommunal. Il est proposé d'accompagner ces 3 projets à hauteur de 4 500 €,
- conservatoires et écoles de musique de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône : des projets autour de différents thèmes (stages, ateliers, masterclass, percussions, guitares, musique assistée par ordinateur, improvisation, projets de création de spectacles). Il est proposé d'accompagner ces 11 projets à hauteur de 13 500 €,
- écoles de musique de la CTM Ouest nord : stages, orchestres, ensembles et ateliers autour des instruments à cordes, de la guitare, des vents et des musiques amplifiées. Il est proposé d'accompagner ces 9 projets à hauteur de 15 600 €,
- écoles de musique de la CTM Plateau nord : rencontres de classes orchestres, autour des cuivres, clarinettes, création d'un spectacle. Il est proposé d'accompagner ces 5 projets à hauteur de 6 500 €,
- conservatoires et écoles de musique des CTM Portes des Alpes et Rhône amont : un dispositif en 2 étapes d'accompagnement à l'émergence des groupes de musiques actuelles issus des écoles de musique. Il est proposé d'accompagner ces 2 projets à hauteur de 5 600 €,
- écoles de musique de la CTM Val de Saône : un projet de festival des ensembles amateurs des structures dans le champ des musiques actuelles, des projets pluridisciplinaires autour de 2 orchestres, une master class, etc. Il est proposé d'accompagner les 7 projets à hauteur de 8 500 €,
- écoles de musique de la CTM Val d'Yzeron : harmonie intercommunale, nuit rock du Val d'Yzeron, stage de flûte, etc. Il est proposé d'accompagner les 4 projets à hauteur de 4 500 €.

## **2° - Le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes**

Ce dispositif a vocation à soutenir l'amorce de projets novateurs qui ambitionnent de diversifier les publics touchés dans la durée, par différents moyens. Il peut aussi s'agir de projets visant à mieux organiser l'offre du territoire (portage de postes d'enseignants partagés entre plusieurs structures, mise en cohérence d'offres tarifaires, mutualisation des fonctions support, rapprochements d'établissements, etc.).

Il est proposé de retenir 8 projets sur les 12 déposés dans le cadre d'un appel à projets par les établissements soutenus par la Métropole et leurs partenaires, pour un montant total de 15 800 € :

- 4 projets visant à accompagner la création ou l'extension de dispositifs innovants autour de la pratique d'orchestre en milieu scolaire ou périscolaire,
- 1 projet portant sur l'impulsion de coopérations sur l'organisation coordonnée d'examens de fin d'année,
- 3 projets portant sur le développement de nouvelles esthétiques artistiques et de nouvelles activités au sein d'établissements.

Pour tous les projets, les subventions attribuées seront versées aux structures qui portent les projets sur production de la présentation détaillée de chaque projet (incluant un budget prévisionnel). Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole au plus tard un an après la date de notification de la subvention. En cas de non réalisation partielle ou totale d'un projet, une demande de reversement totale ou partielle des montants alloués sera effectuée.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe du soutien aux projets des structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2019 d'un montant total de 76 300 € selon le détail annexé.

### **III - Le soutien à des structures ressources pour l'année 2019**

Pour l'année 2019, il est proposé de renouveler les partenariats avec la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), le Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes, Léthé Musicale, et le Carrefour des rencontres artistiques pluriculturelles (CRA.P).

#### **1° - La CMFRGL**

La CMFRGL rassemble sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole des structures musicales, associatives ou municipales. Cent trente-quatre structures sont adhérentes à la CMFRGL, dont 77 écoles de musique (43 du Département du Rhône, 34 de la Métropole). Dans le périmètre des structures soutenues en 2019 par la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, 31 des 73 établissements adhèrent à cette fédération.

La CMFRGL est affiliée à la Confédération musicale de France Rhône-Alpes (CMFRA), elle-même liée à la Confédération musicale de France (CMF), structure reconnue d'utilité publique et interlocuteur de l'État et des institutions nationales. La CMFRGL accompagne des structures de pratique musicale amateur (écoles de musiques, orchestres, harmonies, brass-band, etc.) sur des enjeux administratifs et au travers de certains dispositifs pédagogiques.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2018**

Par délibération n° 2018-2984 du 17 septembre 2018, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 22 600 € au profit de la CMFRGL pour son programme d'actions 2018. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- la mise en œuvre de missions générales vis-à-vis des établissements (expertise et conseil, accompagnement de la Métropole sur la définition du schéma métropolitain),
- l'organisation de stages de formation (stage de direction d'orchestre, colonies musicales, stage pour les élèves adolescents), l'organisation d'évènements, le fonctionnement de 2 orchestres de rayonnement départemental (orchestre junior, 60 membres et classe d'orchestre, 26 membres),
- le soutien à la structuration des petites structures (mise à disposition d'un outil numérique de gestion pour les adhérents, assurance groupe pour toutes les associations membres, accompagnement à la mise en place du chèque emploi associatif).

#### **b) - Programme d'actions 2019**

Le programme d'actions de l'année 2019 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de la CMFRGL :

- des actions de soutien à la professionnalisation des établissements de statut associatif (accompagnement des bénévoles, services et outils mutualisés, conseils et accompagnement, apport d'expertise dans le cadre de réflexions autour d'un projet de groupement d'employeurs pour les écoles de musique associatives, travail sur les outils numériques mené par la CMF à l'échelon national),
- des actions d'éducation et de formation artistique renforçant l'offre d'enseignement artistique du territoire : organisation de stages, colonies musicales, etc.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 22 600 € pour l'année 2019.

**c) - Budget prévisionnel 2019**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
dépenses de fonctionnement	47 905	adhésions	4 002
		subventions	
		- Métropole de Lyon	22 600
		- Département du Rhône	17 000
		- sponsors/mécénat (Crédit mutuel, JS Musique, Bellecour Musique, Cogem)	4 150
colonie Cublize	38 496	colonie Cublize	48 118
Musical été	15 177	Musical Eté	11 081
initiation formation direction de chœur	4 703	initiation formation direction de chœur	4 300
orchestre junior départemental	3 470	orchestre junior départemental	500
aides aux sociétés musicales	2 000		
<b>Total</b>	<b>111 751</b>	<b>Total</b>	<b>111 751</b>

**2° - L'association Léthé Musicale**

Léthé Musicale est une association qui assure 2 missions principales. Elle est à la fois un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'accueil d'enfants et adultes en situation de handicap et elle accompagne les structures d'enseignement artistique demandeuses pour permettre l'accès de tous à une pratique musicale. Son action est orientée vers ceux pour qui l'accès à la pratique artistique en milieu ordinaire nécessite un accompagnement : enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes, etc.

Au titre de son rôle d'établissement d'enseignement artistique, l'association mène des ateliers de musique adaptés et de musicothérapie réguliers (hebdomadaires et bimensuels) et des stages d'été. Des ateliers au domicile des adhérents ou dans leur institution sont organisés pour les personnes non mobiles via "Musicadom" (structure annexe labellisée permettant aux adhérents de bénéficier des dispositifs liés à l'emploi à domicile).

Au titre de son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement musical, l'association conduit des ateliers, stages, formations, conférences, actions de diffusion et concerts, en partenariat avec des structures culturelles (conservatoires, équipements culturels) ou médico-sociales (hôpitaux, associations de gestion du secteur handicap).

**a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2018**

Par délibération n° 2018-2984 du 17 septembre 2018, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 24 300 € au profit de Léthé Musicale pour son programme d'actions 2018 en tant que structure ressource des enseignements artistiques. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels auprès des établissements d'enseignement artistique du territoire, au bénéfice de l'intégration de la question du handicap (projet de mise en place d'un réseau de référents handicap dans chaque établissement),
- la mise en œuvre de dispositifs et actions concrètes vis à vis des élèves en situation de handicap dans les établissements métropolitains. Cela a notamment concerné le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon, le Centre de la voix Rhône-Alpes (organisation de Vocamix) et la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Vieux Lyon (conférence),
- l'organisation de formations "musique/handicap", la participation aux travaux organisés par les différents acteurs locaux et nationaux, la dynamisation du réseau Culture handicap, et des actions de diffusion.

**b) - Programme d'actions 2019**

Compte tenu de la cohérence générale du projet de l'association, il est proposé de la soutenir via une seule subvention globale. Le programme d'actions de l'année 2019 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de Léthé Musicale :

- la poursuite de son activité de centre de pratiques artistiques accueillant des publics en situation de handicap, et mettant en œuvre des actions d'éducation musicale pour les publics éloignés des offres existantes (enseignement, ateliers, stages),
- des actions de soutien et d'accompagnement aux établissements pour l'adaptation aux situations de handicap : sensibilisation, mise en œuvre de dispositifs d'accueils, organisation de formations, journées professionnelles et conférences,
- des actions de diffusion (création et diffusion de spectacles).

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 24 300 € pour l'année 2019.

**c) - Budget prévisionnel 2019-2020**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat, consommation de matières et fournitures diverses	11 000	ventes (droits d'inscription ateliers et stages, etc.)	138 600
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	16 700	subventions - Métropole de Lyon - culture - Métropole de Lyon - personnes âgées personnes handicapées (PA-PH) - autres	24 300 14 700
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	17 600	- État - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	8 000
charges de gestion courante	17 710	- État - autres - Région Auvergne-Rhône-Alpes	14 205 30 000
impôts et taxes société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	600	- Communes	12 500
charges de personnel	236 976	autres produits (mécénat, dons)	58 281
<b>Total</b>	<b>300 586</b>	<b>Total</b>	<b>300 586</b>

**3° - Le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes**

Le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes est une association créée en 1990, à l'initiative du Ministère de la culture. Son action se décline en 3 principales missions :

- la formation des professeurs des écoles de musique à travers les programmes de formation initiale et de formation continue diplômante pour les personnes déjà en poste, menant au diplôme d'État (DE) d'enseignement de la musique,
- une présence forte sur le champ de la recherche (publications, rencontres, colloques) avec l'objectif d'être un lieu de référence sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques,
- la gestion d'un pôle de ressources : un centre de documentation ouvert aux professionnels, lieu d'échanges, de débats à même de contribuer à la construction de l'identité professionnelle des enseignants de la musique.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2018**

Par délibération n° 2018-2984 du 17 septembre 2018, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 25 000 € au profit du CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2018. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- la professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, notamment, à travers un programme de formation diplômante en cours d'emploi au DE de professeur de musique, pour les enseignants déjà en poste dans les différentes écoles de musique,
- l'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain dans leur réflexion vis-à-vis de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, et la construction de réflexions nouvelles sur l'enseignement musical, à travers des journées, rencontres et débats.

**b) - Programme d'actions 2019**

Le programme d'actions de l'année 2019 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise du CEFEDM :

- une offre de formation sur les axes prioritaires du schéma à destination des professionnels du territoire, sur des thématiques transversales (pédagogies collectives, de projet, interdisciplinarité, lien aux acteurs du champ social, etc.) ou à l'échelle des établissements d'une CTM,
- des actions de formation professionnelle continue pouvant le cas échéant aboutir à la formation diplômante en cours d'emploi,
- des rencontres professionnelles sur des enjeux émanant du schéma métropolitain ou de la Métropole,
- l'accompagnement des professionnels du territoire métropolitain dans le développement de l'usage des outils numériques pour accompagner et soutenir les élèves dans leur apprentissage artistique (permettre les échanges et le partage des pratiques entre professeur, etc.),
- le dispositif Inser-Sons, dont l'objet est d'accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du CEFEDM porteurs d'un projet artistique.

Il est proposé soutenir ce programme d'actions à hauteur de 25 000 € pour l'année 2019.

**c) - Budget prévisionnel 2019**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges fixes		Ministère de la culture et de la communication	973 000
- salaires	799 276	Ministère de la culture et de la communication - Inser-sons	10 000
- travaux, fournitures, services	279 120	Métropole de Lyon	25 000
formation initiale		collectivités partenaire (Fonds de dotation pour la coopération en éducation -FDCE)	9 000
- charges salariales	53 971	participations employeurs	123 817
- travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	19 280	participation organismes publics	46 026
formation continue		droits d'inscription	27 212
- charges salariales	53 971	autres recettes	53 914
- travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	22 705		

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
formation en cours d'emploi			134 618
- charges salariales	39 436	ressources propres	
- travaux, fournitures, services extérieurs et autres charges	17 003		
- Fonds de dotation pour la coopération en éducation (FDCE) - La Réunion	104 348		
Inser-Sons (salaires + charges)	38 460		
<b>Total</b>	<b>1 402 587</b>	<b>Total</b>	<b>1 402 587</b>

#### 4° - Le CRA.P

Le CRA.P est un lieu d'apprentissage artistique créé en 1989. On y enseigne les musiques actuelles et urbaines (rap, électro, musiques assistées par ordinateur, poésie de textes slam, scratch, beatmaking, etc.), de l'initiation à la professionnalisation des élèves (via des partenariats avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, le CRR de Lyon ou l'ENMAD de Villeurbanne, cette dernière délivrant le seul diplôme d'études musicales existant en musiques urbaines en France).

Croiser les esthétiques, susciter les rencontres, inventer des nouvelles formes, créer des chocs artistiques, donner les moyens de s'exprimer et réinventer la pédagogie sont autant de facettes que le projet de CRA.P explore. Ce travail est réalisé en considérant les demandes, attentes et parcours des élèves, acteurs de leur formation.

Le CRA.P est à la fois un lieu d'éducation et de formation artistique, et une structure ressource au service des autres établissements du territoire, pour développer la prise en compte des disciplines des musiques actuelles et urbaines dans toutes les structures.

##### a) - *Compte-rendu des actions réalisées en 2018*

Par délibération n° 2018-2984 du 17 septembre 2018, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 4 000 € au profit du CRA.P pour son programme d'actions 2018. Son intervention sur le territoire de la Métropole a porté sur :

- la prise en compte des esthétiques des musiques urbaines au sein des établissements du territoire métropolitain,
- des actions d'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain via différentes modalités et projets.

##### b) - *Programme d'actions 2019*

Le programme d'actions de l'année 2019 portera sur la mise en œuvre des actions prévues par le schéma métropolitain des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise du CRA.P :

- son activité de centre de pratiques artistiques et les actions d'éducation et de formation au service du territoire et des établissements (parcours, ateliers, actions de sensibilisation, etc.),
- des actions d'accompagnement avec les structures d'enseignement artistique pour développer la prise en compte des musiques urbaines dans les cursus proposés,
- des actions de diffusion et d'appui aux professionnels au travers de projets (orchestre national urbain, résidences artistiques, etc.).

Il est proposé soutenir ce programme d'actions à hauteur de 4 000 € pour l'année 2019.



**c) - Budget prévisionnel 2019**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat, consommation de matières et fournitures diverses	2 700	ventes (droits d'inscription ateliers et stages, etc.)	51 800
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	1 450	subventions - Métropole de Lyon	4 000
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	1 950	- DRAC - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	14 000 8 000
charges de personnel	98 700	- Ville de Lyon - autres	18 000 -
cotations aux amortissements	1 000	autres produits (mécénat, dons)	10 000
<b>Total</b>	<b>105 800</b>	<b>Total</b>	<b>105 800</b>

Il est donc proposé au Conseil d'approuver, pour l'année 2019, le soutien à ces structures ressources et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant de :

- 22 600 € à l'association CMFRGL,
- 24 300 € à l'association Léthé Musicale,
- 25 000 € à l'association CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes,
- 4 000 € à l'association CRA.P ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le soutien aux projets collectifs d'établissements et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 500 € pour l'année 2019 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe,

b) - le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 15 800 € pour l'année 2019 au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe,

c) - l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 22 600 € au profit de la CMFRGL,
- 24 300 € au profit de l'association Léthé Musicale,
- 25 000 € au profit du CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes,
- 4 000 € au profit du CRA.P,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et la CMFRGL, l'association Léthé Musicale, le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, l'association CRA.P, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 152 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**